

Conseil Municipal

Compte rendu de la séance publique du 04 juin 2021

Date de convocation : 31/05/2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre juin à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Louis MALATERRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents-es : Jean Louis MALATERRE, Carlos DA COSTA, Valérie MAUCELI, Chantal CASSECUELLE, Michèle LEFLEM, Corinne BRAMAS, Nathalie BOURDON, Maxime POTY, Jean Yves BEAUDOT, Sylvie BERTOÏA, Magali NEVORET, Olivier ARMBRUSTER,

Excusés-ées : Dominique PARTY (Pouvoir à Olivier ARMBRUSTER), Stéphanie DUPONCHELLE (Pouvoir à Nathalie BOURDON), Éric Olivier FRICOU.

Absents-es :

Secrétaire élu (e) : Michèle LEFLEM

✓ Adoption du compte rendu de la séance du 30 avril 2021

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

✓ 1 - IHTS - Modification de la délibération du 30 avril 2021 sur demande de la préfecture

Dans un courrier en date du 12 mai 2021, reçu en mairie le 21 Mai 2021, les services préfectoraux précisent que conformément à l'article 2-1 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2020 modifié relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, cette indemnité ne peut être attribuée qu'aux agents de catégorie C et de catégorie B.

Or dans la délibération du 30 avril 2021 il était précisé que cette indemnité concernait les agents relevant des cadres d'emplois suivants :

« *Service administratif : emploi de secrétaire de mairie < 2000 habitants (...) – cadre d'emploi des attachés*

Le cadre d'emploi des attachés étant un cadre d'emploi de catégorie A, il ne saurait lui être attribué cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Régularise la délibération d'attribution d'IHTS du 30 avril 2021 dans le sens où, en ce qui concerne le service administratif – emploi de secrétaire de mairie < 2000 habitants, emploi d'agent administratif et comptable – sont concernés les cadres d'emploi d'Agent Administratif et de Rédacteur.

Les autres termes de la délibération du 30 avril 2021 restent inchangés

✓ 2 – Travaux sur Bâtiments Communaux – Demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de création d'un local archives dans le bâtiment de la mairie ainsi que les travaux de restauration et d'amélioration acoustique et thermique de la salle polyvalente – petite salle, hall et grande salle.

Le montant estimé des travaux serait de

48 400 € HT pour le local archives – Tranche ferme

59 300 € HT pour la petite salle - Tranche optionnelle 1

91 800 € HT pour le hall et la grande salle – Tranche optionnelle 2

Soit un coût prévisionnel de **199 500 € HT** pour les travaux

Le coût prévisionnel des honoraires de maîtrise d'œuvre se monterait quant à lui à **23 447.50 € HT**, mission SPS incluse (1 000 €)

Soit un montant total de **222 947.50 € HT**

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être éligibles à plusieurs subventions.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Acte les travaux de création d'un local archives et les travaux de restauration et d'amélioration acoustique et thermique des salles et du hall de la salle polyvalente.

Sollicite pour la totalité des travaux

une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes

une subvention auprès du département de l'Ain au titre de la transition écologique

une subvention auprès des Archives Départementales de l'Ain

Dit que les travaux seront inscrits au budget principal – opération 37 (bâtiments Communaux)

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant aux demandes précitées.

✓ 3 – Aménagement de mode de circulation doux – Place du Jeu de l'Arc – Demandes de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'aménagement de la place du jeu de l'arc à savoir,

2 cheminements doux piétons

L'aménagement d'une écluse

L'aménagement d'une zone derrière l'abri bus pour le marché hebdomadaire

L'aménagement d'une place PMR

Soit un coût prévisionnel de 114 400 € HT pour les travaux

Le coût prévisionnel des honoraires de maîtrise d'œuvre se monterait quant à lui à 11 440 € HT,

Soit un montant total de 125 840 € HT

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent être éligibles à plusieurs subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Acte les travaux d'aménagement de la Place du jeu de l'Arc

Sollicite

une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

une subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes

une subvention auprès du département de l'Ain au titre des amendes de police

Dit que les travaux seront inscrits au budget principal – opération 39 (Voirie)

Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant aux demandes précitées

✓ 4 – Tenue des bureaux de vote

Le conseil prend connaissance du tableau des permanences. Quelques ajustements sont réalisés. Il est proposé, aux élus qui le souhaitent, un rendez-vous à 17 h au bureau de vote installé vendredi 18 juin afin de prendre connaissance de la marche à suivre le jour de l'élection.

✓ 5 – Nouveau site internet sur campagnol

Mme Mauceli présente le nouveau site internet de la commune ainsi que la manière de le compléter. Les membres de la commission se chargeront de la complétude des différentes rubriques.

✓ 6 – Décisions du Maire

Délibération du conseil municipal du 5 juin 2020

Article L. 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales)

Décisions prises en vertu des délégations du conseil municipal au Maire

Point n°4 : Marchés Publics inférieurs à 10 000 € - Validation de devis

<i>CALEGARI élagage</i>	<i>4 902 € ttc</i>	
<i>BUREAU VALLEE</i>	<i>59.80 € ttc</i>	<i>téléphones cantine/bibliothèque</i>
<i>CUNY Pro</i>	<i>756 € ttc</i>	<i>Réparation lave-vaisselle cantine</i>

✓ 7 – Questions diverses

Monsieur DA COSTA :

- ◆ Donne un compte-rendu de la visite du bureau de contrôle des installations électriques. Des travaux restent à réaliser pour être en conformité.
- ◆ Précise que le PADD du SCOT est pratiquement finalisé et en donne les principales orientations. Une exposition est proposée aux communes intéressées.
- ◆ Informe du montant des devis éclairage public reçus pour la griffonnière – 2 300 € sans subvention du SIEA – et 5 300 € pour l'éclairage du PAV avec subvention possible du SIEA de 900 €.
- ◆ En ce qui concerne le passage de la fibre, la fin des travaux est prévue en juillet 2022 pour Bâgé-le-Châtel.

Jean Louis MALATERRE :

- ◆ Informe qu'après de nombreux contacts avec le constructeur, il se rendra à Attignat avec le Maire de Bâgé-Dommartin afin de visiter la résidence Age et Vie, colocation pour personnes âgées. Une résidence similaire pourrait voir le jour à Bâgé-Dommartin sur un terrain appartenant à la commune de Bâgé-le-Châtel.
- ◆ Des pré études sont en cours pour l'agrandissement des locaux de la communauté de communes. M. Salles est le nouveau responsable bâtiments.
- ◆ Donne des informations concernant la procédure d'expulsion des locataires de l'appartement rue Condamnale.
- ◆ L'assemblée générale de l'association Bâgé'évasion aura lieu le samedi 12 juin.
- ◆ Les commissions ont peu vécu pendant la pandémie hormis les commissions bulletin, finances, ccas. Chacun espère un retour à la normale prochainement.
- ◆ Informe de la réunion électorale avec M. Billoudet le mardi 8 juin à 19 h. Mme BOURDON et NEVORET précisent que ce pourrait être l'occasion de demander où en est la pétition concernant la circulation des poids lourds. Cependant, il est difficile de s'opposer au passage des véhicules de gros gabarit, les voies étant des voies départementales.

Michèle LEFLEM

- ◆ Demande si les puces auront lieu. Pas de réponse pour l'instant.
- ◆ Demande aux bénévoles de la bibliothèque ce qu'elles veulent faire paraître sur le nouveau site internet.

Olivier ARMBRUSTER

- ◆ Demande un compte rendu de la commission de contrôle électorale : 28 nouveaux électeurs inscrits et 27 radiations.

Jean-Yves BEAUDOT

- ◆ Suite au dossier de déclaration préalable déposée par free, il conviendrait d'être vigilant si d'autres dossiers venaient à être déposés, y compris pour des éoliennes, bien que les probabilités soient moindres du fait de l'exiguïté du territoire de la commune.

Corinne BRAMAS

- ◆ Le bus de la ligne 155 traverse toujours le lotissement du strafay 1. Il conviendrait d'appeler le prestataire et de faire rectifier le trajet.

Prochain conseil le 30 juillet à 19 h.

Séance levée à 22 h 00